

<u>C'est un très ancien document que j'ai désiré remettre</u> <u>Sur le nouveau site de lamaisondejerusalem.com</u>

Les liens hypertextes ne sont plus valables depuis les années 1971 et 1974, mais j'ai opté pour les laisser.

<u>Légalisation de l'Avortement (IVG)</u> LOI du 26 Novembre 1974 à l'initiative de Simone VEIL



<u>Le 26 novembre 1974</u>, Simone Veil, (plus tard fondatrice du droit à l'avortement), prononçait le discours historique qui allait convaincre l'Assemblée nationale de légaliser l'avortement, pour en finir avec une clandestinité meurtrière.

La France a connu "en quelques décennies des bouleversements comme il n'y en avait pas eu depuis

des siècles", soulignait Simone Veil sur TF1, « mais on peut déplorer qu'il y ait encore quelque 200.000 avortements par an », contre environ 300.000 il y a 30 ans.

De plus en plus de mineures. La proportion de celles-ci est en constante augmentation (moins de 8.500 en 1995, 11.000 en 2002). Et ce, malgré l'utilisation croissante des méthodes contraceptives (pilule et stérilet étaient utilisés par 36,9% des femmes âgées de 20 à 44 ans en 1978, contre 62,7% en 2000) et le recours croissant à la « pilule du lendemain », délivrée sans ordonnance depuis 2001.

Le nombre d'IVG reste élevé et les opposants à l'avortement mobilisés. La création du délit d'entrave à l'IVG, l'abandon par le Gouvernement l'année dernière d'un délit d'Interruption involontaire de grossesse (IIG), l'interdiction d'avorter en Irlande ou au Portugal aussi bien que les condamnations régulières de l'avortement par les clergés, catholiques notamment, et le recul de certains Etats américains sur l'IVG, tout cela donne autant de raisons aux mouvements tels que le Planning familial de ne pas baisser la garde.

Les femmes ont décidé de lever l'interdit qui pèse sur leur ventre : des femmes du Mouvement de Libération des Femmes, du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement, des femmes qui travaillent, des femmes au foyer. Le « credo » : les femmes comme tous les autres « producteurs » ont de fait le droit absolu au contrôle de toutes leurs productions.

Voici l'état d'esprit d'une des militantes de l'époque Du Mouvement de Libération de la Femme

Avortement : Mot qui semble exprimer et limiter une fois pour toutes le combat féministe. Être féministe, c'est lutter pour l'avortement libre et gratuit.

Avortement. C'est une affaire de bonnes femmes, quelque chose comme la cuisine, les

langes, quelque chose de sale. Lutter pour obtenir l'avortement libre et gratuit, cela a l'air dérisoire ou mesquin. Toujours cette odeur d'hôpital ou de nourriture, ou de caca derrière les femmes. La complexité des émotions liées à la lutte pour l'avortement indique avec précision notre difficulté d'être, le mal que nous avons à nous persuader que cela vaut le coup de se battre pour nous.

Il va de soi que nous n'avons pas comme les autres êtres humains le droit de disposer de notre corps. Pourtant notre ventre nous appartient. L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans quoi le combat politique ne peut même pas commencer. Il est de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps. Elles sont celles de qui la condition est unique dans l'histoire : les êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps. Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition. Le scandale persiste. Chaque année 1 500 000 femmes vivent dans la honte et le désespoir. 5 000 d'entre nous meurent. Mais l'ordre moral n'en est pas bousculé. On voudrait crier.

L'avortement libre et gratuit c'est : cesser immédiatement d'avoir honte de son corps, être libre et fière dans son corps comme tous ceux qui jusqu'ici en ont eu le plein emploi ; ne plus avoir honte d'être une femme.

Un ego qui fout le camp en petits morceaux, c'est ce qu'éprouvent toutes les femmes qui doivent pratiquer un avortement clandestin ; être soi à tout moment, ne plus avoir cette crainte ignoble d'être "prise ", prise au piège, d'être double et impuissante avec une espèce de tumeur dans le ventre ; un combat enthousiasmant, dans la mesure où, si je le gagne, je commence seulement à m'appartenir en propre et non plus à l'Etat, à une famille, à un enfant dont je ne veux pas ; une étape pour parvenir au contrôle complet de la production des enfants. Les femmes comme tous les autres producteurs, ont de fait le droit absolu au contrôle de toutes leurs productions. Ce contrôle implique un changement radical des structures mentales des femmes et un changement non moins radical des structures de la société.

- 1. Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre. Cela est mon pouvoir politique. Comme tout producteur, je peux, en attendant mieux, faire pression sur la société à travers ma production (grève d'enfants).
- 2. Je ferai un enfant si j'en ai envie et si la société dans laquelle je le fais naître est convenable pour moi, si elle ne fait pas de moi l'esclave de cet enfant, sa nourrice, sa bonne, sa tête de Turc.
- 3. Je ferai un enfant si j'en ai envie, si la société est convenable pour moi et convenable pour lui, j'en suis responsable, pas de risques de guerres, pas de travail assujetti aux cadences.

Non à la liberté surveillée : la bataille qui s'est engagée autour de l'avortement se passe audessus de la tête des principales intéressées, les femmes. La question de savoir si la loi doit être libéralisée, la question de savoir quels sont les cas où l'on peut se permettre l'avortement, en bref la question de l'avortement thérapeutique ne nous intéresse pas parce qu'elle ne nous concerne pas.

L'avortement thérapeutique exige de "bonnes "raisons pour avoir la "permission "d'avorter. En clair cela signifie que nous devons mériter de ne pas avoir d'enfants.

Que la décision d'en avoir ou pas ne nous appartient pas plus qu'avant. Le principe reste qu'il est légitime de forcer les femmes à avoir des enfants.

Une modification de la loi, en permettant des exceptions à ce principe, ne ferait que le renforcer. La plus libérale des lois réglementerait encore l'usage de notre corps. <u>L'usage de notre corps n'a pas à être réglementé</u>. Nous ne voulons pas des tolérances, des bribes de ce que les autres humains ont de naissance : la liberté d'user de leur corps comme ils l'entendent.

Nous nous opposons autant à la loi Peyret ou au projet A.N.E.A. qu'à la loi actuelle comme nous nous opposerons à toute loi qui prétendra régler d'une façon quelconque notre corps. Nous ne voulons pas une meilleure loi, nous voulons sa suppression pure et simple. Nous ne demandons pas la charité, nous voulons la justice. Nous sommes 27 000 000 (en France?) de "citoyennes" traitées comme du bétail.

Aux fascistes de tout poil — qu'ils s'avouent comme tels et nous matraquent ou qu'ils s'appellent catholiques, intégristes, démographes, médecins, experts, juristes, "hommes responsables", Debré, Peyret, Lejeune, Pompidou, Chauchard, le pape — nous disons que nous les avons démasqués.

Que nous les appelons les assassins du peuple. Que nous leur interdisons d'employer le terme " respect de la vie " qui est une obscénité dans leur bouche. Que nous sommes 27 000 000. Que nous lutterons jusqu'au bout parce que nous ne voulons rien de plus que notre dû : <u>la libre disposition de notre corps.</u> (Fin)

La liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste "Je me suis fait avorter" (05/04/71)

http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=societe/20041126.OBS2418.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/

Depuis cette date, la loi de 1971 a évolué. Le 17 janvier 1975, une nouvelle loi autorisait l'interruption volontaire de grossesse (IVG) jusqu'à 10 semaines de grossesse et le 2 Mars 2022 une nouvelle loi qui a été promulguée et publiée au Journal Officiel le 3 Mars 2022, allonge l'autorisation de l'interruption de grossesse de 12 à 14 semaines.

L'AVORTEMENT EST UN ACTE CRIMINEL

Personnellement, je suis triste, écœurée, scandalisée et horrifiée. Je compare cette loi à la Shoah. Je pense à ces nombreux « foetus » innocents qui ont été détruits, à toutes ces vies sacrifiées au nom d'une « fausse liberté », au nom d'un droit à une sexualité « dépravée », mais également à une fuite des responsabilités face à ses actes et aux conséquences.

Je n'ai pas de mots assez forts pour exprimer toute ma peine lorsque je lis les paroles jaillissant d'un cœur de femme qui ne professe aucune foi dans le Dieu Créateur, un cœur qui ne manifeste aucun respect pour la vie que Dieu a donnée et donne ; un cœur qui ne connaît pas l'amour véritable, un cœur qui ne regrette aucune de ses actions. Je pleure... parce que DIEU pleure...

L'avortement est un « crime ». Il fera de vous un « assassin » au féminin, une « criminelle » qui sera continuellement rongée par le remord d'avoir « tué » un petit être vivant, car Dieu connaissait cet enfant avant même qu'il soit formé dans votre « sein ».

Lorsqu'un homme est informé et approuve l'avortement, il se rend également coupable d'un meurtre, car Dieu considère un bébé dans le sein de sa mère comme un être humain à part entière. L'enfant est innocent et ne doit pas servir de bouc-émissaire pour le crime de son père.

Je vous entends déjà me dire : « Mais en cas de viol (et) ou d'inceste ? » Si horrible que soit une grossesse consécutive à un viol (et) ou à un inceste, le meurtre du bébé est-il pour autant la solution ? Peut-on réparer une injustice par une autre ? Non.

Et si la vie de la mère est en danger? Voilà également une question qui est posée. Quel est le pourcentage de femmes qui sont en danger en cas de grossesse? Le savez-vous? Il y en a si peu! Beaucoup de femmes se font avorter par convenance personnelle plutôt que pour sauver leur vie! Et certaines d'entre elles ne veulent tout simplement pas avoir d'enfant!

L'avortement ne résout pas tout. Même dans les cas difficiles, l'avortement ne doit jamais être le premier choix envisageable : la vie d'un être humain vaut bien qu'on fasse tous les efforts pour lui permettre de naître.

L'avortement est un piège tendu par le diable pour que vous soyez condamnée par le Tribunal divin. Ce péché n'est pas moins pardonnable que TOUS les autres.

Votre conscience en restera chargée le restant de vos jours que Dieu vous a donnés sur cette terre, à moins que vous ne vous repentiez et que vous obteniez Son pardon. Une femme qui a avorté, un homme qui a donné son accord, ou même un médecin qui a pratiqué un avortement, peuvent tous être pardonnés par la foi dans le FILS de Dieu, Jésus. Si c'est votre cas, repentez-vous!

Ce document se veut être un avertissement et une exhortation à reconsidérer vos voies. Ne courrez donc pas le risque de vous engager sur la voie qui conduit à la « criminalité ». Il y a un autre chemin que celui-là.

Il y a tant de couples hétérosexuels qui ne peuvent pas avoir d'enfant. Dirigez-vous plutôt sur le chemin de la générosité et du don. Vous pourriez faire des heureux.

Ci-dessous, j'ai placé quelques photographies qui parlent d'elles-mêmes. Il faut avoir le courage de les regarder pour ne pas adhérer à la pensée « démoniaque » qui se cache derrière la loi « Veil ».

Elisheva VILLA

lamaisondejerusalem.com 2006-2022















L'avortement est un crime